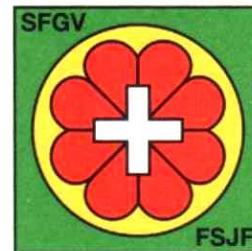


Schweizer Familiengärtner-Verband Fédération suisse des jardins familiaux

www.familiengaertner.ch - www.jardins-familiaux.ch



Cahier des charges pour le responsable Internet

D-017

03.03.2012

1. Introduction

- 1.1 Les tâches du responsable Internet peuvent être attribuées à un membre du comité central ou à une personne externe.
- 1.2 Le responsable Internet est subordonné au comité central.
- 1.3 Le comité central (CC) supervise son travail et est en droit de donner des directives au responsable Internet.
- 1.4 La page d'accueil www.jardins-familiaux.ch est hébergée à Bienne, conformément au contrat établi avec la maison W. Gassmann SA. Un contrat pour le paquet Hosting (hébergement) règle les droits et devoirs pour la présence sur Internet (ci-après nommée «redmouse») et est obligatoire pour le responsable Internet.

2. Généralités

2.1 Bases:

- Statuts Art. 4.5
- Règles de procédures-cahier des compétences Art. 3.2
et de règlements d'exécution (RP-CCRE)
- Règlement D-001 Cahier des charges pour le
Comité directeur (CD)

3. Tâches principales

3.1 Le responsable Internet est:

- la personne de contact avec la maison W. Gassmann SA, „redmouse“

3.2 Le responsable Internet est responsable pour:

- la remise des tâches au responsable du traitement des données informatiques de „redmouse“
- le suivi des modifications dans le domaine Internet/„redmouse“ pour la Fédération et le jardin familial
- la transmission des informations de la boîte de contacts aux membres du comité compétent, pour exécution
- le contrôle des factures de „redmouse“, les viser et les transmettre au trésorier
- la mise à jour de la galerie de photos

4. Finances

4.1 Les indemnités du responsable Internet sont déterminées par le règlement D-011.

5. Divers

5.1 Le responsable Internet participe à l'entretien annuel avec W. Gassmann SA. Il est également invité à la dernière séance annuelle du comité central.